

COMMUNE DE LADINHAC

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 17 Novembre 2025 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 10 Novembre 2025.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Réserve d'eau incendie Le Fau
- Acquisition de terrain et classement en voie communale : Impasse du verger
- Commerce multiservices

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 06 Octobre 2025 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local):

M. le Maire présente au Conseil l'appel à projets commun DETR et DSIL 2026 :

- Diagnostic de la station d'épuration (avec une aide sollicitée auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% et 30% au titre de la DETR)
- Rénovation énergétique de l'école et de la mairie (30% au titre de la DETR – 30% au titre de la DSIL(dossier déjà présenté mais non retenu en 2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer les appels à projets auprès de la DETR et de la DSIL.

III : Ressources humaines : Protection sociale des agents : Risque santé - Risque prévoyance:

- **Risque santé (mutuelle complémentaire)** : A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion du Cantal a retenu la Mutuelle Nationale Territorial (MNT) pour la mise en place d'une convention de participation et de son contrat collectif associé portant sur le risque santé, facultatifs pour les employeurs publics et leurs agents. Mr le Maire propose au Conseil l'adhésion de la collectivité à la convention de participation et propose une participation financière de la commune à hauteur de 20.00€ par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'adhésion de la collectivité à la convention de participation ainsi qu'une participation financière de la commune à hauteur de 20.00€ par mois.

- **Risque prévoyance souscrit par les agents (frais occasionnés par l'incapacité, l'invalidité et le décès)** : Le centre de gestion du Cantal propose de mener pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2027.

Mr le Maire propose au Conseil de mandater le centre de gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater le centre de gestion du Cantal afin de mener pour le compte de la commune la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance.

IV : Travaux plomberie :

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Laroussinie, concernant le remplacement des robinets des sanitaires de la salle des fêtes, pour un montant de 640.10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Laroussinie pour un montant de 640.10 € HT.

V : Matériel communal : urne électorale- massicot :

M. le Maire présente au Conseil deux devis concernant l'achat d'une urne électorale (subventionné à hauteur de 125 € par la Préfecture) :

- Devis de l'entreprise Fabrègues Duo : 224 € HT

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025

- Devis du Petit Poucet : 230 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Fabrègues Duo pour un montant de 224.00 € HT.

Marie-Ange Souquières sort de la salle.

M. le Maire présente au Conseil deux devis concernant l'achat d'un massicot :

- Devis le Petit Poucet : 165.83 € HT
- Devis Plein Ciel : 119.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de la société Plein Ciel pour un montant de 119.50€ HT.

Marie-Ange Souquières réintègre la salle.

VI : Tarification sociale 2026 :

M. le Maire propose au Conseil le renouvellement de la tarification sociale de la cantine scolaire au 1^{er} Janvier 2026.

| | | |
|-----------|------------------|--------|
| Tranche 1 | QF < 1000 | 1.00 € |
| Tranche 2 | 1000 < QF < 1500 | 2.00 € |
| Tranche 3 | QF > 1500 | 3.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le renouvellement de la tarification sociale de la cantine scolaire au 1^{er} Janvier 2026.

VII : Horaires garderie scolaire :

M. le Maire précise que la garderie est gratuite tous les matins à partir de 8H30, jusqu'à 16H30, et jusqu'à 12H le mercredi.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les horaires de la garderie périscolaire :

La garderie payante a lieu :

Le matin du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30

Le soir du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

Le mercredi de 12h00 à 12h30

La garderie est gratuite pour les enfants empruntant le circuit de transport scolaire lorsqu'un point d'arrêt à l'école primaire le matin est nécessaire avant le début de la classe ou dans l'attente de la prise en charge par le transport scolaire le soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les horaires détaillés ci-dessus.

VIII : Logement communal :

M. le Maire informe le Conseil que le logement T1bis, occupé jusqu'à présent par M. BARRAL, sera libre à compter du 30 Novembre 2025. L'état des lieux se déroulera ce même jour à 10h.

M. le Maire indique qu'Alexandre BISCOT a présenté sa candidature et présente celle-ci au Conseil.

Pour rappel, le loyer pour ce logement est de 229.25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le bail avec M. Alexandre BISCOT.

IX : Réserve d'eau incendie le Fau :

Monique Cantarel sort de la salle.

M. le Maire rappelle que la défense contre l'incendie est une compétence du bloc communal. Dans le cadre de la création d'un bâtiment agricole, il est imposé au GAEC CANTAREL la création d'une réserve incendie d'une taille minimale.

Afin de permettre l'utilisation de cette nouvelle réserve, privée, par l'ensemble des riverains du hameau du Fau, M. le Maire présente au Conseil le projet de soutien financier au GAEC CANTAREL. Le montant des travaux selon devis s'élève à 17 747,70 €.

M. le Maire propose au Conseil une participation financière de la commune à hauteur de 30 % sur le montant total des travaux prévisionnels (17 747.70€) soit une participation publique de 5324.31€. Monsieur le Maire rappelle que le paiement de la subvention sera assuré sur production des factures acquittées et de la signature de la convention d'utilisation publique d'utilisation de ladite nouvelle réserve incendie.

M. le Maire informe que cette réserve d'eau aux normes incendie fera en effet l'objet, en contrepartie de la participation communale, d'une convention pour mise à disposition à la commune, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le soutien financier au GAEC CANTAREL en vue de l'installation d'une réserve d'eau au lieu-dit Le Fau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte une participation financière de la commune à hauteur de 30% maximum.

Monique réintègre la salle.

X : Acquisition de terrain et classement en voie communale : Impasse du Verger :

Christelle Garrigoux et Marie-Ange Souquieres sortent de la salle.

M. le Maire propose au Conseil d'acquérir pour 1.00 € non-recouvrés les parcelles suivantes:

- AD 365 d'une superficie de 65 m² appartenant à Alain Maffre
- AD 349 d'une superficie de 131 m² appartenant à Alain Maffre
- AD 354 d'une superficie de 68 m² appartenant à David Garrigoux
- AD 361 d'une superficie de 167 m² appartenant à Nicolas Vidaud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'acquisition desdites parcelles, pour 1 € non-recouvré.

Christelle Garrigoux et Marie-Ange Souquieres réintègrent la salle.

XI : Commerce multiservices :

M. le Maire informe le Conseil que suite aux échanges avec 1000 Cafés, la société MS2L dénonce le bail en date du 15 Mai 2026.

XII : Finances : décisions modificatives :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

| Fonctionnement | | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------------------|----------|----------|
| 012 - 64168 | Autres emplois aidés | 0 | -3 951 |

| | | | |
|---------------------------------|---|----------|----------|
| 012 - 6455 | Cotisations pour assurance du personnel | 0 | -658 |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 0 | 2 000 |
| 012 - 64111 | Rémunération principale titulaires | 0 | 1 959 |
| 012 - 64131 | Rémunérations | 0 | 7 007 |
| 012 - 6451 | Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. | 0 | 2 714 |
| 012 - 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | 0 | 1 230 |
| 012 - 6454 | Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. | 0 | 365 |
| 012 - 6456 | Versement au F.N.C. supplément familial | 0 | 419 |
| 012 - 6458 | Cotis. aux autres organismes sociaux | 0 | 78 |
| 012 - 6488 | Autres | 0 | 489 |
| 011 - 6068 | Autres matières et fournitures | 0 | -3 000 |
| 011 - 611 | Contrats de prestations de services | 0 | -4 852 |
| 011 - 61351 | Matériel roulant | 0 | -3 000 |
| 011 - 61521 | Entretien terrains | 0 | -800 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 0 | 0 |

M. le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Eau et assainissement de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025

| <u>Fonctionnement</u> | - | <u>Recettes</u> | <u>Dépenses</u> |
|---|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <u>022</u> | <u>Dépenses imprévues</u> | <u>0</u> | <u>-1 320</u> |
| <u>011 - 61523</u> | <u>Entretien, réparations réseaux</u> | <u>0</u> | <u>1 320</u> |
| <u>TOTAL</u> <u>FONCTIONNEMENT</u> | - | <u>0</u> | <u>0</u> |

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande modification gravure Monument aux Morts suite à erreur de transcription :

Suite à la réception d'un courrier en Mairie, concernant une erreur de transcription sur le Monument aux Morts, le Conseil décide d'engager des recherches afin de corriger les autres éventuelles erreurs.

La Commune lance un appel à tous les ladinacois qui auraient en leur possession des documents ou photos de leurs ancêtres, et les invite à les déposer en Mairie ou auprès de l'un des conseillers municipaux.

- Demande subvention école de Montsalvy pour deux enfants scolarisés sur Montsalvy :

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie concernant une demande de subvention pour l'organisation d'un voyage en Vendée pour les classes allant du CP au CM2 de l'école de Montsalvy.

Il rappelle la position de la commune qui est de ne soutenir que les voyages organisés par l'école publique de Ladinjac pour la tranche d'âge 3 - 11 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, refuse la demande de subvention de l'école de Montsalvy.

AGENDA:

- Vendredi 21 novembre 2025 : RDV CIT point bâtiments communaux
- Lundi 24 novembre 2025 : relance procédure syndicat sud est châtaigneraie
- Samedi 29 novembre 2025 : commission de contrôle des listes électorales

- **Samedi 6 décembre 2025 : distribution colis de Noël aux citoyens de plus de 75 ans**
- **Lundi 8 décembre 2025 : visite immersion accompagnement numérique**
- **Mardi 9 décembre 2025 : Conseil communautaire**
- **Jeudi 18 décembre 2025 : Finalisation création syndicat des eaux Est Châtaigneraie**

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23H30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 18 Décembre 2025.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.